

Séance publique du 18 mai 2001

Délibération n° 2001-0025

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de Lyon Parc Auto**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

La société d'économie mixte Lyon Parc Auto (LPA), créée en 1969, a pour principal objet l'étude, la construction, la gestion et l'exploitation de parcs de stationnement et de toutes installations commerciales, administratives ou autres.

La SEM comprend trois collectivités territoriales, la communauté urbaine de Lyon, la ville de Lyon et le département du Rhône ainsi que onze autres actionnaires : la Caisse des dépôts et consignations, la chambre de commerce et d'industrie de Lyon, la SCET et huit établissements bancaires. Son conseil d'administration est composé de douze membres et la communauté urbaine de Lyon est représentée, au sein de ce conseil, par quatre élus.

Il convient donc de désigner les quatre représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de Lyon Parc Auto.

Par ailleurs, les dispositions statutaires régissant la SEM prévoient qu'une autorisation expresse soit donnée par l'assemblée délibérante de la collectivité aux administrateurs qu'elle a désignés, lorsque ces représentants souhaitent exercer des fonctions dans la société telles que celles de président du conseil d'administration, de vice-président ou de directeur général.

Ces fonctions étant déterminées par le conseil d'administration de la SEM, il appartient donc à l'assemblée délibérante de donner cette autorisation expresse à ses représentants ;

Vu ledit dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Désigne en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de Lyon Parc Auto :

- monsieur Bertrand Patrick, madame Bertrix Bernadette, messieurs Desseigne Jean-Claude, Guétaz Joseph.

2° - Autorise les représentants de la Communauté urbaine à exercer, le cas échéant, des fonctions de direction dans la société.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,